



# CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

**SÉANCE DU 29 Mars 2022**

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 29 mars 2022 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

<b>Tableau de Présence du Conseil Municipal du 29 mars 2022</b>					
<b>LŒUILLET Nicolas</b>	X	<b>DEHOUCK Claire</b>	Exc.	<b>LELEU Lucie</b>	Abs
<b>SAUVAGE Sophie</b>	X	<b>POULET Muriel</b>	X	<b>DREUILLET Agnès</b>	X
<b>PENEL Emmanuel</b>	X	<b>VIANDIER Ludovic</b>	X	<b>CODRON Yohann</b>	X
<b>VIDOR Anne-Sophie</b>	X	<b>LECOUTRE Stéphane</b>	X		
<b>WIMET Philippe</b>	X	<b>MARTEL Stéphanie</b>	X		
<b>BARBAZON Nadège</b>	X	<b>TREHOU Guillaume</b>	X		
<b>LENGAGNE Bernard</b>	X	<b>CHEVALIER Ludivine</b>	X		
<b>CARON Béatrice</b>	X	<b>BOURDON Bernard</b>	X		
<b>DELANNOY Alain</b>	Exc.	<b>POURE Kenjy</b>	X	<b>TOTAL Présents</b>	18

**Pouvoirs :** M Delannoy donne pouvoir à Mme Sauvage ;  
Mme Dehouck donne pouvoir à Mme Dreuillet

18 présents et 2 pouvoirs : 20 votants

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte, L Viandier est élu secrétaire de séance.

### **Procès-Verbal :**

- Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2021 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence pour le décès de M Serge de Willecot de Rincquesen, châtelain de la commune depuis 99 ans.

**M le Maire donne ensuite quelques informations :**

- « Comme annoncé dans notre programme il y a 2 ans, nous mettons en place des commandes groupées de combustible domestique (Bois Fioul, Charbon). Les formulaires de pré-commande seront distribués dans les tous prochains à la population. »
- « Il y a quelques semaines, j'ai reçu l'association Métropole. Cette association a pour volonté de promouvoir l'usage du train. Pour ça, ils ont plusieurs projets. Le tout premier serait déjà de faire s'arrêter les trains qui passent en gare. Ainsi, pour la gare de Marquise / Rinxent, c'est quotidiennement 15 arrêts supplémentaires qui pourraient être réalisés. Depuis 4 ans, nous nous battons pour maintenir les horaires dans notre gare. L'étape suivante de ce projet serait d'avoir un train qui s'arrête toutes les 20 minutes. À l'heure où l'essence arrive à 2,30 EUR le litre, à l'heure où nous savons que nous devons tous faire un effort dans nos déplacements, il est évident que le conseil municipal de Rinxent est favorable à ce projet. »

\*\*\*\*\*

**Décisions prises par délégation :**

Signature du bail de location pour l'appartement situé au-dessus de la poste au profit de M&Mme DEHAME pour un loyer mensuel de 720 € + 25 € de charges à compter du 01/03/2022

\*\*\*\*\*

Étaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Question n° 1 :** Démission M Patrick Levisse
- Question n° 2 :** Vote des taux d'imposition 2022
- Question n° 3 :** Compte de gestion 2021
- Question n° 4 :** Compte administratif 2021
- Question n° 5 :** Affectation du résultat
- Question n° 6 :** Budget primitif 2022
- Question n° 7 :** Tableau des effectifs – Janvier 2022
- Question n° 8 :** Attribution des subventions aux associations
- Question n° 9 :** Indemnités des élus.
- Question n° 10 :** Programme de Travaux – Demande de subvention
- Question n° 11 :** Lotissement rue Jules Guesde
- Question n° 12 :** Modalités de publicité des actes de la commune
- Question n° 13 :** Débat sur la santé et la prévoyance des agents

## 1. Démission de M Patrick LEVISSE, Conseiller délégué

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la démission de M Patrick Levisse : « Comme vous avez pu le constater lors de l'appel, il n'a pas été fait mention de Patrick. Il m'a en effet remis sa démission le 15 Février dernier pour raison personnelle.

Évidemment, j'ai accepté cette démission, je n'en ai pas le choix. Mais je la regrette fortement. Patrick a participé activement à la vie municipale depuis 4 ans que ça soit pour les randonnées Rinx'sentier, pour notre journal municipal mais surtout pour la bibliothèque, qui est lui chère.

Je tiens donc à le remercier pour ces 4 années à nos côtés et je lui dis à bientôt.

## 2. Vote des taux d'imposition 2022

Devant l'incertitude de la conjoncture, du contexte international, notamment en termes d'impact sur le coût de l'énergie et des matières premières, il est proposé d'augmenter légèrement (1.2%) le taux des trois taxes sur lesquelles la commune a encore la possibilité d'agir.

Cela génèrerait une recette supplémentaire de 11.948 € affectée au chapitre 11 charges générales. [Impact sur calcul de la Taxe Foncière de M le Maire : 8 € pour l'année.]

La proposition des nouveaux taux est approuvée à l'unanimité (1 abstention)

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39,60 %
- Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties	40,27 %
- CFE	22,39 %

## 3. Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Considérant que l'ensemble des éléments fournis par la trésorerie sont en cohérence avec ceux de la collectivité, le compte de gestion pour l'exercice 2021 tel qu'il a été établi par le trésorier municipal est approuvé à l'unanimité

## 4. Compte administratif 2021

Tous les ans, le Maire, en tant qu'ordonnateur rend compte à l'assemblée des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Cela prend la forme d'un compte administratif dont les résultats sont les suivants :

## Exécution du Budget 2021

		Dépenses	Recettes	Résultat	Global
Résultat de l'exercice	Section de Fonctionnement	2 291 393,24 €	2 690 711,34 €	399 318,10 €	526 991,77 €
	Section d'investissement	534 058,48 €	661 732,15 €	127 673,67 €	
Report de l'exercice N-1	Section de Fonctionnement		523 986,66 €	523 986,66 €	273 956,31 €
	Section d'investissement	250 030,35 €		-250 030,35 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 075 482,07 €</b>	<b>3 876 430,15 €</b>		<b>800 948,08 €</b>
Reste à réaliser de l'exercice N-1	Section de Fonctionnement			- €	- 476 937,77 €
	Section d'investissement	538 006,80 €	61 069,03 €	-476 937,77 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>538 006,80 €</b>	<b>61 069,03 €</b>		<b>- 476 937,77 €</b>
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	2 291 393,24 €	3 214 698,00 €	923 304,76 €	324 010,31 €
	Section d'investissement	1 322 095,63 €	722 801,18 €	-599 294,45 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 613 488,87 €</b>	<b>3 937 499,18 €</b>		<b>324 010,31 €</b>

**Le résultat net cumulé de l'exercice est donc de 324.010,31€**

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de fonctionnement :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP2021 en €	CA 2021
D	F	011 - Charges à caractère général		702 151,00 €	590 783,90 €
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 388 219,00 €	1 385 528,34 €
D	F	014 - Atténuations de produits			- €
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		268 093,11 €	256 314,06 €
D	F	66 - Charges financières		41 000,00 €	35 680,73 €
D	F	67 - Charges exceptionnelles		9 000,00 €	7 443,50 €
D	F	<b>ST - Total des dépenses réelles de Fonctionnement</b>		<b>2 408 463,11 €</b>	<b>2 275 750,53 €</b>
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		620 961,07 €	- €
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	15 642,71 €
D		<b>ST - Total des dépenses d'ordres de fonctionnement</b>		<b>620 961,07 €</b>	<b>15 642,71 €</b>
D		<b>Total Dépenses</b>		<b>3 029 424,18 €</b>	<b>2 291 393,24 €</b>
D		<b>Déficit de fonctionnement reporté</b>			
R	F	013 - Atténuations de charges		54 000,00 €	67 481,18 €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse		88 700,00 €	134 334,30 €
R	F	73 - Impôts et taxes		1 323 111,00 €	1 374 286,92 €
R	F	74 - Dotations, subventions et participations		852 602,00 €	875 587,58 €
R	F	75 - Autres produits de gestion courante		65 400,00 €	72 885,31 €
R	F	77 - Produits exceptionnels		48 638,43 €	90 107,25 €
R	F	<b>ST - Total des recettes réelles de Fonctionnement</b>		<b>2 432 451,43 €</b>	<b>2 614 682,54 €</b>
R	F	78 - Reprises sur amortissements et provisions			- €
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		72 986,09 €	76 028,80 €
R	F	<b>ST - Total des recettes d'ordre de Fonctionnement</b>		<b>72 986,09 €</b>	<b>76 028,80 €</b>
R		<b>Total recettes</b>		<b>2 505 437,52 €</b>	<b>2 690 711,34 €</b>
R		<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>523 986,66 €</b>	<b>523 986,66 €</b>
		<b>Résultat Fonctionnement exercé</b>		<b>0,00 €</b>	<b>923 304,76 €</b>

## Section d'investissement :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP 2021 dt Reste à Réaliser 2020	CA 2021	Reste à réaliser 2021
D	I	10 - Dotations Fonds divers		3 000,00 €	- €	- €
D	I	16 - Emprunts		99 800,00 €	99 722,14 €	- €
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		10 000,00 €	- €	- €
D	I	21 - Immobilisations corporelles		471 612,31 €	254 274,61 €	66 587,45 €
D	I	23 - Immobilisations en cours		1 037 651,62 €	62 059,96 €	471 419,35 €
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		72 986,09 €	76 028,80 €	- €
D	I	041 - Opérations Patrimoniales		47 471,00 €	41 972,97 €	- €
D	I	<b>T - Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 742 521,02 €</b>	<b>534 058,48 €</b>	<b>538 006,80 €</b>
D			Déficit d'investissement reporté	250 030,35 €	250 030,35 €	- €
D			<b>Total Cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>1 992 551,37 €</b>	<b>784 088,83 €</b>	
R	I	10 - Dotations Fonds divers		318 864,99 €	314 684,89 €	- €
R	I	13 - Subventions d'équipement		547 254,31 €	12 843,58 €	61 069,03 €
R	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		458 000,00 €	275 828,00 €	- €
R	I	165 - Dépôt et cautionnement reçus			760,00 €	- €
R	I	21 - Immobilisations corporelles			- €	- €
R	I	024 - Produits des cessions			- €	- €
R	I	040 - Opérations d'ordre Transfert entre section		620 961,07 €	15 642,71 €	- €
R	I	041 - Opérations Patrimoniales		47 471,00 €	41 972,97 €	- €
R	I	<b>T - Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 992 551,37 €</b>	<b>661 732,15 €</b>	<b>61 069,03 €</b>
R			Excédent d'investissement reporté			
R			<b>Total Cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>1 992 551,37 €</b>	<b>661 732,15 €</b>	
			Résultats d'investissement Cumulé de l'exercice	€	122 356,68 €	476 937,77 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2021

## 5. Affectation du résultat global de l'exercice 2021

La section de fonctionnement du Compte Administratif 2021 montre un résultat excédentaire de 923.304,76 € que l'on propose d'affecter à hauteur de 599.294,45 € à l'investissement afin de couvrir le déficit de 122.356,68 € et les restes à réaliser de 476.937,77 €.

Le reste de l'excédent soit 324.010,31€ sera reporté en fonctionnement avec une prévision de versement à la section d'investissement pour le budget 2021 de 305.167€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

## 6. Budget Primitif 2022

Le budget proposé en fonctionnement est le suivant.

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP2019	CA 2019	BP2021 dt DM	CA 2021	BP2022
D	F	011	Charges à caractère général	737 498,00 €	579 346,78 €	702 151,00 €	590 789,90 €	855 771,00 €
D	F	012	Charges de personnel et frais assimilés	1 861 300,00 €	1 335 879,10 €	1 388 219,00 €	1 385 528,34 €	1 401 146,00 €
D	F	014	Atténuations de produits	- €	500,00 €	- €	- €	500,00 €
D	F	65	Autres charges de gestion courante	197 280,00 €	191 172,90 €	268 099,11 €	256 914,06 €	272 660,00 €
D	F	66	Charges financières	60 000,00 €	55 536,50 €	41 000,00 €	35 680,73 €	40 250,00 €
D	F	67	Charges exceptionnelles	73 000,00 €	12 808,75 €	9 000,00 €	7 443,50 €	8 000,00 €
D	F	023	Virement à la section d'investissement	207 214,08 €	- €	620 961,07 €	- €	305 167,31 €
D	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	926 650,32 €	- €	15 642,71 €	- €
D			<b>Total Dépenses</b>	<b>2 686 292,08 €</b>	<b>3 101 888,35 €</b>	<b>3 029 424,18 €</b>	<b>2 291 399,24 €</b>	<b>2 883 494,31 €</b>
D			Déficit de fonctionnement reporté					
R	F	013	Atténuations de charges	35 000,00 €	193 363,01 €	54 000,00 €	67 481,18 €	62 600,00 €
R	F	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 300,00 €	197 256,74 €	88 700,00 €	134 384,30 €	158 199,00 €
R	F	73	Impôts et taxes	1 424 760,00 €	1 470 965,00 €	1 323 111,00 €	1 374 286,92 €	1 379 196,00 €
R	F	74	Dotations, subventions et participations	687 560,00 €	657 150,81 €	852 602,00 €	875 587,58 €	870 919,00 €
R	F	75	Autres produits de gestion courante	47 080,00 €	56 679,29 €	65 400,00 €	72 885,31 €	84 005,00 €
R	F	77	Produits exceptionnels	3 100,00 €	837 849,66 €	48 638,43 €	90 107,25 €	5 257,00 €
R	F	78	Reprises sur amortissements et provisions	- €	4 515,55 €	- €	- €	- €
R	F	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	85 617,22 €	72 986,09 €	76 028,80 €	- €
R			<b>Total recettes</b>	<b>2 346 800,00 €</b>	<b>3 403 331,18 €</b>	<b>2 505 437,52 €</b>	<b>2 490 713,24 €</b>	<b>2 538 484,00 €</b>
R			Excédent de fonctionnement reporté	289 492,08 €	251 804,09 €	523 986,66 €	523 986,66 €	324 010,31 €
			Excédent de fonctionnement à répartir	0,00 €	692 827,02 €	0,00 €	523 304,76 €	0,00 €
			Affectation à la section d'investissement		331 996,31 €		599 294,45 €	
			Affectation à la section de fonctionnement		438 440,68 €		324 010,31 €	

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2.883.494,31 € avec 324.010,31€ d'excédent reporté et prévoit un versement à la section d'investissement de 305.167,31€.

Le budget proposé en investissement est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	Compte	BP 2021 dt Reste à Réaliser 2020	CA 2021	Reste à réaliser 2021	BP 2022 dt RAR 2021
D	I	10	Dotations Fonds divers	3 000,00 €	- €	- €	2 500,00 €
D	I	16	Emprunts	99 800,00 €	99 722,14 €	- €	114 848,05 €
D	I	20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
D	I	21	Immobilisations corporelles	471 612,31 €	254 274,61 €	66 587,45 €	646 262,45 €
D	I	23	Immobilisations en cours	1 037 651,62 €	62 059,96 €	471 419,35 €	939 374,35 €
D	I	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	72 986,09 €	76 028,80 €	- €	- €
D	I	041	Opérations Patrimoniales	47 471,00 €	41 972,97 €	- €	- €
D			<b>T - Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 742 521,02 €</b>	<b>534 058,48 €</b>	<b>538 006,80 €</b>	<b>1 712 984,85 €</b>
D			Déficit d'investissement reporté	250 090,35 €	250 090,35 €	- €	122 356,68 €
D			<b>Total Cumulé des dépenses d'investissement</b>	<b>1 992 551,37 €</b>	<b>784 088,83 €</b>		<b>1 835 341,53 €</b>
R	I	10	Dotations Fonds divers	318 864,99 €	314 684,89 €	- €	725 224,45 €
R	I	13	Subventions d'équipement	547 254,31 €	12 843,58 €	61 069,03 €	677 276,10 €
R	I	16	Emprunts et dettes assimilées	458 000,00 €	275 828,00 €	- €	- €
R	I	165	Dépôt et cautionnement reçus	- €	760,00 €	- €	- €
R	I	21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
R	I	024	Produits des cessions	- €	- €	- €	- €
R	I	040	Opérations d'ordre Transfert entre section	620 961,07 €	15 642,71 €	- €	305 167,31 €
R	I	041	Opérations Patrimoniales	47 471,00 €	41 972,97 €	- €	- €
R			<b>T - Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>1 992 551,37 €</b>	<b>661 732,15 €</b>	<b>61 069,03 €</b>	<b>1 707 667,86 €</b>
R			Excédent d'investissement reporté				127 679,67 €
R			<b>Total Cumulé des recettes d'investissement</b>	<b>1 992 551,37 €</b>	<b>661 732,15 €</b>		<b>1 835 341,53 €</b>
			Excédent d'investissement à répartir	0,00 €	132 356,68 €	476 931,77 €	0,00 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur d'1.835.341,53 € sans emprunt

Ce budget primitif est approuvé par l'assemblée (17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions)

## 7. Présentation du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs suivant est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL emplois budgétaires	TOTAL emplois pourvus	Agents titulaires	Agents non titulaires
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		18	0	18	11	9	2
Rédacteur	B	1	0	1	1	1	0
Adjoint Administratif	C	10	0	10	6	4	2
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	5	0	5	4	4	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		31	0	31	18	17	1
Ingenieur Territorial	A	1	0	1	1	1	0
Technicien Territorial	B	1	0	1	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	3	0	3	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	3	0	3	1	1	0
Adjoint Technique	C	16	0	16	13	12	1
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	5	0	5	3	3	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>		1	6	7	3	1	2
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	6	7	3	1	2
<b>FILIERE POLICE</b>		1	0	1	1	1	0
BRIGADIER Chef	C	1	0	1	1	1	0
<b>Total</b>		51	6	57	33	28	5
<b>Emploi non permanent</b>							
Animateur (Contrat d'engagement éducatif)	N	6					
Animateur (Contrat de droit public)	N	10					

## 8. Versement des subventions aux associations

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution nominative des subventions aux associations dans le respect du montant prévu au budget qui vient d'être à savoir 26.000 €.

Ces subventions ne seront versées qu'à la condition que l'ensemble des pièces demandées dans le cadre du dossier de demande de subvention aient été fournies.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de verser en 2022, les subventions aux associations telles que figurant ci-dessous :

SUBVENTIONS	2022
ACPG-CATM	200,00 €
AMICALE DES MUSICIENS MUNICIPAUX	3 000,00 €
LES SENIORS DE RINXENT	2 500,00 €
LES ARCHERS "BRAS DE FER"	400,00 €
REVANCHE DES BISETS	400,00 €
TENNIS DE TABLE	1 300,00 €
UNION DES AMICALES LAIQUES	750,00 €
USORH	9 000,00 €
HISTOPALE	100,00 €
RINXENT HYDREQUENT BASKET CLUB	4 000,00 €
FUTSAL	700,00 €
APERH	750,00 €
2 CAPS AERO	400,00 €
CARDIOGOAL	400,00 €
SCENE D'ESPRIT	500,00 €
CAP ZONE	300,00 €
TOUS ENSEMBLE	400,00 €
MRCT (Triathlon)	200,00 €
<b>Total</b>	<b>25 300,00 €</b>

Le conseil municipal valide à l'unanimité les montants attribués aux associations.  
Les personnes concernées par la présente n'ont pas participé au vote

## 9. Indemnités des Elus.

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus.

Etat des indemnités des élus						
Année 2021						
Civilité	Nom	Prénom	Déclaration montant brut annuel Mairie	Formation Mairie	Frais de déplacement Mairie	Déclaration montant brut annuel Autre Organisme
Monsieur	LŒUILLET	Nicolas	21 002,76 €	0,00 €	0,00 €	
Madame	BARBAZON	Nadège	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	
Monsieur	LENGAGNE	Bernard	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	
Monsieur	PENEL	Emmanuel	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	
Madame	SAUVAGE	Sophie	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	
Madame	VIDOR	Anne-Sophie	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	2 800,32 €
Monsieur	WIMET	Phillpe	7 467,60 €	0,00 €	0,00 €	
Madame	CHEVALIER	Ludvine	2 744,28 €	0,00 €	0,00 €	
Madame	DEHOUCK	Claire	2 744,28 €	0,00 €	0,00 €	
Monsieur	LEVISSE	Patrick	2 744,28 €	0,00 €	0,00 €	
Monsieur	VIANDIER	Ludovic	2 744,28 €	0,00 €	0,00 €	



## 10. Programme de travaux

Quatre opérations prévues au budget 2022 prévoient l'obtention de subventions. Il s'agit de :

- L'Aménagement de l'espace et des accès au mur d'escalade
- L'Aménagement d'un foot 5 au stade Maillard
- La Réalisation d'un City sur le Parc
- L'achat d'un véhicule à destination du service jeunesse avec reprise et revente de deux utilitaires du parc existant

Nature des opérations	Montant opération TTC	Montant opération HT	Taux subvention attendue	Montant subvention sollicitée
L'Aménagement de l'espace et des accès au mur d'escalade	30 000,00 €	25 000,00 €	40%	10 000 €
L'Aménagement d'un foot 5 au stade Maillard	86 000,00 €	71 666,67 €	80%	57 333 €
La Réalisation d'un City sur le Parc	80 000,00 €	66 666,67 €	80%	53 333 €
L'achat d'un véhicule à destination du service Jeunesse avec reprise et revente de deux utilitaires du parc existant	25 000,00 €	20 833,33 €	40%	8 333 €

Il convient que l'assemblée approuve explicitement ces projets afin que je puisse solliciter tous les financeurs susceptibles d'intervenir sur ces dossiers conformément à la délégation donnée par délibération 2021-39 du 28 septembre 2021.

L'assemblée, à l'unanimité valide ces projets.

## 11. Lotissement Rue Jules Guesde

M le Maire informe l'assemblée qu'un permis d'aménager a été déposé pour l'aménagement d'un lotissement dans la plaine Saint Martin rue Jules Guesde.

Le plan de l'étude de capacité a été transmis aux membres dans la note de synthèse ainsi que la composition proposée en septembre 2021 : 63 logements individuels et 29 lots libres. Le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en réunion d'équipe.

A ce jour le projet se composerait de 90 logements et d'une cellule commerciale.

M le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée sur ce projet et sa compatibilité avec les infrastructures communales.

## 12. Modalité de publicité des actes de la commune.

M le Maire explique que l'article 78 de la loi engagement et proximité a habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance, « les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, à leur entrée en vigueur, à leur conservation ainsi qu'au point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation ».

L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 énoncent ainsi les nouvelles règles en la matière. L'entrée en vigueur de la majorité de ces dispositions est prévue pour le 1er juillet 2022.

La publicité des actes des collectivités constitue une étape de l'adoption des actes par les collectivités territoriales. Il s'agit d'une formalité essentielle pour deux raisons :

- D'une part, la publicité de ces actes conditionne leur entrée en vigueur et donc leur caractère exécutoire ;
- D'autre part, la réalisation de la publicité fait courir de délai de recours contentieux.

Pour les communes de – de 3.500 habitants, le conseil municipal délibère afin de choisir le mode de publicité applicable sur le territoire de la commune :

- 1) L'affichage
- 2) La publication sur papier
- 3) La publication sous forme électronique, dans les mêmes conditions que les communes de 3 500 habitants.

A défaut de délibération, c'est la règle de la publication électronique qui s'applique.

En cas d'urgence, l'acte peut entrer en vigueur dès sa publication par voie électronique. En revanche, le délai de recours contentieux à l'encontre de l'acte ne court qu'à compter de la publication normalement requise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir la publicité par voie d'affichage en mairie.

### 13. Débat sur la santé et la prévoyance des agents

Il est exposé à l'assemblée que dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique a institué par son article 4 la tenue d'un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

La Santé : afin de couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale

La Prévoyance/maintien de salaire : afin de couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès

Jusqu'à présent, les collectivités avaient la possibilité d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité. L'adhésion des agents à ces contrats était facultative.

Dans ce domaine, la commune de Rinxent a juste négocié un contrat groupe pour une mutuelle à laquelle les agents peuvent adhérer. Aucune aide financière communale n'est allouée.

Les évolutions prévues par la loi de transformation de la fonction publique sont les suivantes :

**En santé** : participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de **50% minimum** d'un montant cible (au 01/01/2026)

**En prévoyance**, participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de **20% minimum** d'un montant cible sur un socle de garanties à définir (au 01/01/2025)

Mais il manque encore des textes afin de préciser les modalités de mise en œuvre de ces obligations à savoir :

- **Le montant de référence** sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance) et quel indice de révision ?
- **La portabilité** des contrats en cas de mobilité
- **Le public éligible**
- Les **critères de solidarité intergénérationnelle** exigibles lors des consultations
- La **situation des retraités**
- La situation des **agents multi-employeurs**
- **La fiscalité** applicable (agent et employeur)

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40

Nicolas Lœuillet  
  
Maire